

**ATELIER
DE PRÉSENTATION DES ACQUIS DU PROGRAMME
UNESCO/CAPEFA
DE 2009 À 2013**

Abidjan, le 06 mars 2014

**UN APERÇU DE LA REFORME DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE EN COTE D'IVOIRE**

Résultat stratégique :

Au terme de la Réforme prévue de 2010 à 2020, il s'agit d'obtenir comme résultat stratégique, « un système d'ETFP accessible à tous, qui s'adapte aux besoins de l'économie nationale, pour une insertion professionnelle durable »

Axes stratégiques :

1. Le premier axe concerne l'accès à la formation qui doit être facilité ; ce qui :

- Induit l'obligation de traiter à la fois la demande économique et la demande sociale en formation
- Rend nécessaire la construction et la rénovation des structures de formation

*Voyez-vous, pour les concours de cette année, nous avons enregistré **28.784 pour 7.370 admis**. C'est dire que plus de*

21.000 (21.414 exactement) jeunes qui voudraient suivre une formation, n'ont pas eu cette chance dans notre dispositif de FP (environ 11.000 déjà par orientation, soit une capacité d'environ 19.000 apprenants accueillis cette année).

2. Le deuxième axe concerne la construction d'une offre de formation en réponse à des demandes ; ce qui :

- Exige un partenariat entre la FPT et l'Entreprise pour la définition et la mise en œuvre des programmes de formation
- Nécessite que les besoins soient connus, que les emplois auxquels ont forme soient connus
- Nécessite également qu'il y ait des personnes compétentes pour traduire ces besoins en programmes pertinents de formation

3. Le troisième axe concerne la mise en œuvre du partenariat école –entreprise, un partenariat qui ne doit pas être seulement déclaratif ; ce qui :

- Exige un partenariat sur l'ensemble des activités telles que : la définition des besoins, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de formation, la gouvernance des établissements, l'insertion professionnelle

Dans ce cadre et avec l'appui de l'Ambassade de France, le Patronat ivoirien, les chambres consulaires et le Ministère en charge de la FP, avons commencé un travail de structuration des branches professionnelles qui est aujourd'hui une réalité, quoique encore non finalisée

- - 15 à 17 branches pré-identifiées
- - 9 d'entre elles ont fait l'objet de travail approfondi (cartographie des métiers, élaboration et validation de fiches métiers, désignation de Référent)

- *Ce travail reste à étendre à l'ensemble des branches pré-identifiées*

C'est ce travail qui va introduire la lisibilité dans les besoins de formation, qui va nous permettre de mettre en place des formations adéquates.

Sans ce travail de structuration, vouloir réaliser l'adéquation des formations aux emplois, serait un vœu pieux.

C'est ici le lieu de remercier et de féliciter vivement le Patronat ivoirien et les Chambres Consulaires, pour avoir compris et accepté de s'engager avec les pouvoirs publics dans ces actions liées à la formation professionnelle. Dans ce sens, une Convention a été signée le 23 octobre 2009.

4. Le quatrième axe concerne l'amélioration de l'insertion professionnelle ; ce qui :

- Nécessite l'accueil dans les établissements de publics sous différents statuts (jeunes, adultes en quête de reconversion professionnelle), des personnes qui initialement n'étaient pas prises en compte dans notre dispositif
- Nécessite un appui à l'insertion, un accompagnement multiforme des jeunes formés

5. Le cinquième axe concerne la certification des compétences ; ce qui :

- Nécessite un système de programmes de formation construit sur une approche par compétences (APC)
- Nécessite une reconnaissance des acquis professionnels

- Nécessite la mise en place d'un cadre réglementaire national de certification

*Dans ce cadre, nous venons d'élaborer un ensemble de manuels de référence, qui sont des outils pour élaborer les curricula pertinents de formation selon l'APC et édités à l'Imprimerie Nationale, avec l'appui du **Projet cap/EFA**. Il s'agit de l'élaboration :*

- *d'un manuel du cadre global et méthodologique*
- *de six manuels de référence:*
 - *Etude sectorielle et préliminaire ;*
 - *Référentiel Métiers/Compétences ;*
 - *Référentiel de formation ;*
 - *Référentiel d'évaluation ;*
 - *Guide Pédagogique ;*
 - *Guide d'organisation pédagogique et matérielle.*

6. Le sixième et dernier axe concerne l'adaptation de la gouvernance des structures et des établissements aux nouvelles contraintes ; ce qui :

- Induit une évolution de l'organisation du Ministère et des structures associées
- Nécessite la création d'un nouveau modèle d'organisation des établissements
- Conduit à rénover les modes de management et de gestion des établissements

La gestion des établissements ira vers plus d'autonomie, et verra la participation du secteur privé à la gestion de nos établissements, où les chefs d'établissements devront être de véritables managers, à l'image de la gestion d'une entreprise.

Parfois, certains pensent à tort, qu'il suffit de mettre n'importe qui à la tête des établissements pour que ça marche. Avec de

telles considérations, la Réforme de la FPT n'aboutira à rien du tout.

EN TERMES DE BILAN D'ETAPE SOMMAIRE

I - LA MISE EN PLACE DE TROIS INSTANCES DE LA REFORME :

Trois instances ont été créées et installées officiellement le **10 juillet 2013**, pour piloter la mise en œuvre de la Réforme de la FPT ; il s'agit :

- du Comité Paritaire de Pilotage pour les orientations politiques et stratégiques de la formation professionnelle en lien avec l'emploi;
- du Comité de Mise en œuvre de la Réforme de la FPT (CMR-FPT) pour la mise en œuvre opérationnelle de la Réforme ;
- De la Cellule de Développement du Partenariat Ecole Entreprise (CDPE), structure opérationnelle à la disposition du secteur privé lui permettant de s'inscrire dans les activités de la formation.

II - LA MISE EN PLACE DU PROJETS PILOTES

II1- Un Projet Pilote, financé par l'AFD, à travers le C2D, Composante FP, intitulé : « Modernisation du dispositif de formation professionnelle, en partenariat avec les branches professionnelles »

Principe : Mettre en place des filières de formation, en réponses à des besoins prioritaires identifiés du secteur productif

Ainsi :

Dans le cadre de ce projet pilote, un nouveau Lycée professionnel va s'ouvrir à Yopougon, à la rentrée de septembre 2015.

Un autre à Daoukro, par l'extension du LP de cette localité, à la rentrée de septembre 2014.

Ces établissements vont offrir des formations modernes en agroalimentaire, en maintenance industrielle, en travaux publics et dans le secteur du bâtiment.

II2- la réhabilitation et l'équipement de 08 établissements grâce à un appui de l'UE ; il s'agit :

- des CFP de Bondoukou, Guiglo, Korhogo, Man, Odienné, Touba,
- des LP de Jacquville, de San Pedro
- de 02 établissements du Ministère de l'Agriculture
- du PROFORME pour l'appui institutionnel et formations qualifiantes
- de l'IPNETP qui sera également réhabilité par ce même appui de l'UE

Nous pensons ainsi que, partir des besoins des emplois, pour configurer des réponses adéquates en termes de formation, en appliquant une ingénierie de formation maîtrisée, peut constituer des conditions nécessaires à une insertion professionnelle durable dans l'activité économique

GBATO Maninga

Inspecteur Général des Sciences et Techniques Industrielles

Directeur Général de la Formation Professionnelle